

## Association des Jumelages et Relations Internationales de la Ville de Besançon - Modification des statuts

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Les statuts actuels de l'Association des Jumelages datent du 5 mars 1975. Leur modification sera proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale extraordinaire le jeudi 10 janvier 1991. Sont visés les articles 12 - 13 et 23 qui, conformément à l'article 28 des statuts actuels, ne peuvent être modifiés qu'après consentement de la Ville de Besançon :

**Article 12 :** «l'Association est administrée par un Conseil d'Administration de 15 membres»  
modifié comme suit :

«l'Association est administrée par un Conseil d'Administration de 26 membres, répartis en 2 collèges de 13 membres :

- Collège des membres de droit :

8 administrateurs pour les collectivités :

\* 6 pour la Ville de Besançon

\* 1 pour le Conseil Régional de Franche-Comté

\* 1 pour le Conseil Général du Doubs

5 au titre des institutions :

\* Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

\* Rectorat

\* Université de Franche-Comté

\* Centre de Linguistique Appliquée de Besançon

\* Chambre de Métiers du Doubs

- Collège des membres élus (13 membres) :

\* 8 personnes à titre individuel, dont 4 désignées au titre des villes jumelées

\* 5 représentants d'associations (Mission Locale, Centre Information Jeunesse, Foyer des Jeunes Travailleurs, AROEVEN...)

**Article 13 :** «Cinq Administrateurs sont des Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal pour la durée de leur mandat».

Cet article disparaît puisque l'article 14 prévoit 6 membres de droit pour la Ville de Besançon dans la composition du Conseil d'Administration.

**Article 23 :** «La Ville de Besançon est représentée par les 5 Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal comme Administrateurs de l'association, chacun d'eux ayant une voix délibérative».

Cet article est modifié pour les mêmes raisons : «6» administrateurs pour la Ville, et non plus 5.

Sur proposition de la 5<sup>ème</sup> Commission, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts de l'Association des Jumelages et Relations Internationales telles que présentées ci-dessus.

**Mme DUVERGET :** Monsieur le Maire, on peut s'étonner qu'un projet qui avait pour objectif d'ouvrir davantage d'associations au monde extérieur aboutisse en réalité à renforcer la participation des

représentants de la Ville de Besançon. Ce rééquilibrage, à mon sens, démontre les limites de la volonté de libéralisation de la Municipalité.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On a augmenté, largement, puisqu'on passe de 5 à 6, donc de 20 % les représentants mais je dois dire aussi que l'Association des Jumelages et Relations Internationales doit l'essentiel de son budget à la Ville de Besançon. On a ouvert vraiment très largement puisqu'on a ajouté le Conseil Régional, le Conseil Général et aussi d'autres institutions. Mais enfin si vous estimez qu'on a un peu fermé, je vous en laisse la responsabilité.

**M. VIALATTE :** Monsieur le Maire, je voudrais, à la suite de l'intervention de notre collègue Chantal DUVERGET, dire qu'aussi bien elle-même que moi à plusieurs reprises, avons souhaité que soit organisé dans cette assemblée, un débat sur les conditions d'organisation des jumelages, leur orientation, les efforts à faire porter dans certains domaines. Je pense par exemple au domaine économique, à l'association entre collectivités beaucoup plus marquée qu'aujourd'hui sur certaines opérations ; je pense aussi à Eurodyssée 91 dont chacun sait ici le succès rencontré et à laquelle la Ville pourrait s'associer d'une manière très forte. Donc nous souhaitons, et je me permets de renouveler cette demande aujourd'hui, un débat sur les orientations de la Ville en matière de jumelages, en insistant beaucoup parce que chacun en imagine l'intérêt notamment en terme d'emplois sur la vocation économique et de formation beaucoup plus marquée à donner aux échanges de la Ville avec les collectivités auxquelles elle est liée. C'est d'ailleurs une orientation que beaucoup de villes, beaucoup de collectivités territoriales en France prennent aujourd'hui. Deux premiers efforts, je dois le dire, ont été faits dans cette ville, dont il nous a été rendu compte au travers d'un certain nombre de documents mais notre sentiment est qu'on peut faire beaucoup plus, vraiment beaucoup plus et nous souhaitons pouvoir sur plan faire des propositions lors d'un débat prochain au sein du Conseil Municipal.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** L'Adjointe va vous répondre. On peut toujours débattre c'est vrai, y compris sur les relations internationales, moi je veux bien.

**Mme KUNSTLER :** Je serai vraiment très brève car il s'agit d'un problème de méthode et les grands objectifs sont ceux retenus par la commission. Je crois que c'est la réalité de faire évoluer actuellement l'ensemble des jumelages vers les objectifs que vous avez cités. Mais pour cela il fallait absolument mobiliser l'ensemble des institutions qui interviennent, CCI, Conseil Régional, Conseil Général, Université, lycées et je pourrais en citer d'autres. Actuellement, si on veut réellement se donner les moyens d'atteindre ces objectifs, il faut absolument mobiliser les gens et leur permettre de se rencontrer dans une même structure ; c'est le premier pas pour faire en sorte que la méthode puisse réussir sinon nous n'y arriverons pas. Ce qui est important actuellement, c'est de mobiliser tout le monde sur ces objectifs-là et la CCI, le Rectorat, l'Université, la Chambre de Métiers, sont d'accord pour travailler à l'intérieur de l'Association des Jumelages. C'est la raison pour laquelle ils y sont intégrés et, en fin de compte, on a nettement plus ouvert sur l'extérieur. L'Association des Jumelages va ainsi pouvoir devenir réellement une structure porteuse de projets effectifs.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Madame l'Adjointe, je vous charge de nous préparer un débat sur les relations internationales, dans le courant de l'année qui vient si possible, pour donner satisfaction à M. VIALATTE.

**M. VIALATTE :** Un mot Monsieur le Maire pour dire que je comprends bien la démarche voulue par Mme KUNSTLER -elle me paraît en effet logique- conforter la structure avant d'examiner les projets. Pour ma part au nom de notre groupe, je vous en avais soumis deux. Je pense notamment à une mobilisation des étudiants de l'Université de Franche-Comté dans le cadre d'actions de prospection économique pas du tout dans les conditions que j'avais proposées et je souhaiterais qu'on puisse en débattre. Voilà quel était l'objet de mon intervention.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** L'Adjointe vous en parlera après.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.